

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU JURA  
CANTON DE SAINT AMOUR  
COMMUNE DE VAL-SONNETTE



## Arrêté de circulation

**La Maire de Val-Sonnette,**

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la route ;

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Vu la demande en date du 29 novembre 2022 de l'association « les Amis des Fleurs » concernant les illuminations de Noël de la commune déléguée de Vercia, commune de VAL-SONNETTE,

Considérant que pendant cette période, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique dans tout le village.

### ARRETE :

**Article 1** : Un sens obligatoire de circulation dans toute la commune déléguée de VERCIA sera mis en place :

Prendre la Rue du Tilleul, continuer sur la droite par le quartier du Sauvage, prendre à gauche route d'Orbagna, puis la Montée du Four, la Route de la Combe, puis la Rue du 19 mars 1962 et le chemin de Vercia à Paisia pour se rendre au hameau.

Le Chemin de Paisia, sera mis en sens unique de la sortie de Vercia en direction de Paisia. Dans le sens de Paisia à Vercia, de la maison sise 14 quartier de la Bardette à la Maison sise 6 rue du 19 mars 1962, la circulation sera interdite à tous véhicules, sauf véhicules prioritaires.

Cette réglementation s'appliquera de 17h30 à 23h00 les 9, 10, 16, 17, 23, 26, 27, 28, 29 et 30 décembre 2022 et de 17h30 à 22h00 les 11 et 18 décembre 2022.

**Article 2** : Tout le long du trajet, la vitesse des véhicules à moteur sera réduite à 30 km/h, afin de permettre la circulation à pied des visiteurs.

**Article 3** : Durant ces dates, il sera indiqué aux visiteurs, qu'ils peuvent stationner sur la Place de la Mairie et celle du Foyer Rural, situées toutes les deux Rue du 19 mars 1962.

**Article 4** : Des panneaux indiquant toutes ces réglementations seront mis en place par l'association « Les Amis des Fleurs » de Vercia.

**Article 5** : Monsieur le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

En Mairie, le 29 novembre 2022  
La Maire, Brigitte MONNET